

# *D*iversités et *C*itoyennetés

## *La Lettre de l'IRFAM*

*Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations*

N° 15  
III/2008

### *NOUVEAUX MIGRANTS : RISQUES ET CLANDESTINITES*

IRFAM-Secrétariat : Juan Pardo-Garcia  
17 Rue Agimont 4000 Liège - Belgique  
T. 04-221 49 89 - F. 04-221 49 87  
info@irfam.org - www.irfam.org



#### *Sommaire*

- **Editorial. Observations et témoignages d'acteurs**
- **DOSSIER**
  - o « **Parcours clandestins et nouvelles migrations** » :  
**recherche exploratoire sur les risques vécus et perçus**
  - o *Demandeurs d'asile à Florennes : regards d'intervenantes*
  - o *Processus migratoires et transformations des familles kosovares en Suisse*
- *Publications dans le domaine des nouvelles migrations*
- *Vitar 2 : Africain(e)s qualifié(e)s en Europe. Parution.*
- *Agenda*

## Editorial

### Observations et témoignages d'acteurs

**Chères amies, chers amis,**

Voici la quinzième livraison de la Lettre de l'IRFAM, *Diversités et Citoyennetés*. Le sujet du présent trimestre focalise sur le cas des *nouveaux migrants* à l'aune de la notion de *clandestinité*, ainsi que de celle de *mobilité*, dans leurs rapports complexes aux « *risques* » de divers ordres qu'ils représentent pour les individus, les familles et les communautés. Dans ce numéro, vous trouverez un compte-rendu d'observations sur le sujet et des témoignages d'acteurs partageant le quotidien des demandeurs d'asile et des nouveaux migrants.

Nous devons les observations à **Marlène Piron**, ancienne étudiante de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Liège qui a été stagiaire et collaboratrice de l'IRFAM durant deux ans, de 2005 à 2007. Son bref et récent texte intitulé « *Parcours clandestins et nouvelles migrations : recherche exploratoire sur les risques vécus et perçus par les migrants* » permet, à travers une recherche empirique auprès des personnes concernées, de faire un premier bilan sur ce sujet psychosocial : le rapport à la mobilité et à la clandestinité très spécifique des « nomades » des temps modernes ou d'émigrés à la recherche de conditions d'existence humaines ou tout simplement respectueuses des Droits de l'Homme. Ses constats sont clairs et constituent une approche utile pour les intervenants chargés, dans différents contextes institutionnels, d'accueillir ces « néomigrants ».

Les acteurs, les intervenants, justement, nous les avons rencontrés aussi, sur ce thème, et notamment, lors d'une journée de réflexion réalisée à Florennes durant l'été 2006. Cette rencontre fut co-organisée par le Centre d'accueil de demandeurs d'asile FEDASIL de Florennes, l'AMO de cette commune (« Jeunes 2000 ») et l'IRFAM, au Foyer culturel de Florennes le 22 juin 2006.

Cette activité a réuni plusieurs dizaines d'acteurs professionnels et bénévoles, des experts invités, des habitants de Florennes et, enfin, des résidents du Centre d'accueil de FEDASIL de la localité. Elle fait partie d'un long chapelet de collaborations que l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations a avec le Centre d'accueil de Florennes, depuis de nombreuses années, toujours grâce à l'entremise efficace de **Baudouin Charlier**, chargé des relations extérieures de l'institution. Régulièrement, nous vous rendons, d'ailleurs, compte de ces collaborations dans ces mêmes pages.

La conférence de Florennes avait pour objectif d'évoquer le vécu quotidien des demandeurs d'asile à travers le regard des intervenants, de façon à frayer un passage « *des préjugés à la réalité* ». Il s'agissait autant d'une appropriation de ce quotidien par les acteurs que de sa présentation concrète au grand public. Il s'agissant encore d'évoquer pour le public, le propre du travail d'accueil et d'accompagnement des intervenants de centre d'accueil de réfugiés. Le travail complexe et éprouvant de ces intervenants, ses subtils équilibres entre humanité et légalité, ses exigences psychologiques méritaient certainement d'être valorisés de la sorte.

Il faut dire que la coordination locale en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile est assez enracinée dans le tissu florennois. Ainsi, en 2004, déjà, dans le cadre d'un projet de prévention générale, l'AMO « Jeunes 2000 » a donné à plusieurs jeunes du centre l'occasion de témoigner de leur vécu d'exil, au travers d'un livre intitulé « *Livre blanc ?* ».

Suite à cette expérience, le souhait a émergé que ce livre ne soit pas un aboutissement, mais au contraire, qu'il serve de point de départ à d'autres initiatives visant à prévenir et à lutter contre les préjugés, l'exclusion et les discriminations.



Il comprenait de nombreux contacts avec les directions et les équipes des différentes écoles de Florennes et l'IRFAM, qui ont abouti à des partenariats avec le Centre d'accueil, notamment lors d'une grande journée de rencontres organisée au Théâtre Royal de Florennes, avec pour thème « Des préjugés aux réalités ».

Une occasion de réfléchir « Passé, présent, ... futur ? », dans un cadre élargi au Centre dramatique en Belgique. Des ateliers de jeunes de Florennes a permis de dialoguer avec le Centre et à des jeunes réfugiés de Florennes de travailler ensemble sur une pièce de théâtre qui aborde la difficulté de construire son avenir dans une situation d'incertitude telle que les personnes réfugiées ou encore de simples adolescents peuvent vivre.

La conférence organisée le 17 mars 2005, déjà avec la complicité de l'IRFAM, où Pierre Galant est venu parler de la mondialisation a été une autre des pierres kilométriques du partenariat.

Et, enfin, la soirée « Des préjugés aux réalités ». Celle-ci a permis d'enrichir les perceptions de chacun à propos de la personne en exil, avec son vécu, ses difficultés et risques ... ainsi que, bien sûr, à propos du travail des intervenants chargés de son accueil.

Comment parler de cette réalité sinon en donnant la parole à ceux qui la vivent ou la côtoient quotidiennement ? C'est là toute la valeur des observations et des témoignages rappelés dans ce journal.

A partir de mars 2005, des représentants de l'Action en Milieu Ouvert, de la Maison de la Laïcité et du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile ont réfléchi et travaillé pour donner corps à un nouveau projet, prolongement du précédent. Ce travail s'est appelé « Intercultur'réalité ».

A partir de ces évocations, les diverses équipes citées ont continué à approfondir leurs interventions collectives et à tenter de nouvelles collaborations, notamment avec des psychologues cliniciens et, ainsi, mettre les différents apports en perspective.

**Altay Manço**

## Dossier

# ***NOUVEAUX MIGRANTS : RISQUES ET CLANDESTINITES***

## **Parcours clandestins et nouvelles migrations : Recherche exploratoire sur les risques vécus et perçus par les migrants**

Marlène Piron,  
Université de Liège et IRFAM

### ***Objectifs de la recherche***

Les clandestins, irréguliers, sans-papiers ... sont une réalité qui, à l'heure actuelle, reste indécise. En dehors de toutes les préoccupations sociétales que l'arrivée de ces personnes engendre, ce phénomène social demeure indécis tout d'abord parce qu'il reste encore inexploré par des recherches scientifiques mais surtout parce qu'il fait référence à des actes posés dont les issues restent incertaines. Ceux-ci, nous les appellerons les *risques relatifs au parcours migratoire*.

En effet, tout au long de celui-ci, ces candidats à l'Europe rencontrent un certain nombre d'épreuves qui engagent des possibilités de pertes tant de nature physique, psychique, sociale que matérielle (pertes d'objets, d'argent ou de temps) et que ces personnes doivent affronter afin de gagner leur destination.

Dans cette perspective, la recherche s'est donnée pour objectif de mieux comprendre le phénomène migratoire contemporain : dans une approche individualisée, dix migrants nous ont témoigné de leurs histoires et des risques qu'ils ont rencontrés et perçus durant leurs parcours. Il s'agit de dix hommes originaires pour moitié de l'Afrique subsaharienne et pour moitié de l'Asie du sud et du Moyen-Orient.

## ***Méthodologie***

A cette fin, différents outils ont été utilisés ... Afin de saisir les risques liés aux parcours de ces migrants, une méthode narrative basée sur un entretien semi-structuré a été préférée, comme l'ont fait également Barros, Lahlou, Escoffier, Pumares, & Ruspini (2002) lors d'une recherche au Maroc.

Dans la présente étude, l'interview débute avec le profil du migrant (âge, sexe, pays d'origine, situations professionnelle et familiale au pays). Ensuite, on dresse les motifs de la migration pour enchaîner avec la perception des risques liés au voyage et à l'arrivée dans le pays hôte. Dans son ultime section, outre la situation à destination, l'entretien aborde des questions spécifiques identifiées préalablement dans la littérature clinique et les recherches ; notamment la séparation avec les membres de la famille, l'isolement social et la solitude, les conditions matérielles de subsistance, les problèmes d'accès à l'emploi et la santé (Piron, 2007).

Cette méthode narrative a été complétée par un dossier de photographies issues de l'actualité journalistique ou culturelle afin que les personnes interviewées s'expriment sur leur vécu. Les photographies, utilisées selon le principe du « photolangage » créé par Alain Baptiste et Claire Belisle, peuvent en effet faciliter l'expression du sujet et, en conséquence, la prise de conscience. Les images investies permettent à la personne de montrer et/ou de dire des aspects de son expérience difficiles à communiquer ou dont l'accessibilité à la conscience est non-immédiate.

## ***Données saillantes et perspectives***

Au niveau de la perception des risques, l'élément ressortant des entretiens est que les migrants rencontrés les prennent souvent par ignorance (Yates, 1992, p. 321 ; Kouabenan, 2006, p. 297 et suite) : ils ne les prennent pas en compte, ne les perçoivent pas ou les évaluent de manière incorrecte. De leurs propres mots, ils « *n'y pensent pas* » ou s'obligent à ne pas y réfléchir de peur que cela n'entrave leurs actions ou encore par crainte de leur réalisation.

Seules deux personnes sur dix interviewées auraient ouvertement confronté ces dangers potentiels à d'autres facteurs. En effet, ces témoins avancent avoir bénéficié de témoignages sur certains risques relatifs au voyage. Mais la décision de partir aurait quand même été prise face à la dangerosité des situations vécues avant la migration. Toutefois, les informations reçues et prises en compte dans leur décision, leur auraient quand même permis d'éviter de grands dangers sur le trajet migratoire. Ceci souligne l'importance de transmettre des informations de cette nature.

En conséquence, pour pallier à l'ignorance et surtout pour réduire les dangers inhérents au parcours migratoire, il serait intéressant de multiplier et largement diffuser les témoignages qui demeurent peu nombreux, aux dires des sujets rencontrés. Cette constatation contraste quelque peu avec les données de Bilger, Hofmann, & Jandl (2006) qui avancent que l'information circule pourtant rapidement entre les migrants. Faut-il encore vérifier quelles informations ...

Nous soutenons qu'en raison de l'imprévisibilité des départs et du caractère secret entourant ceux-ci, il s'agit ici de dépasser les tabous et de viser, dans la diffusion d'une information préventive, la population globale, tant les jeunes que les moins jeunes, tant les célibataires que les familles, tant les hommes que les femmes, etc. car tous sont des migrants potentiels. Il s'agit de permettre au migrant potentiel de composer plus facilement sa décision de partir ou non avec une meilleure gestion de ces risques : quand ? comment ? avec qui ? ...

Issus de régions peu développées, soumises à des difficultés économiques et à des troubles, les migrants sont bien souvent obligés d'emprunter des voies clandestines tant leurs déplacements sont redoutés par les Etats. D'ailleurs, cette absence de recours aux voies légales pour leurs déplacements, pour fuir une situation difficile, souvent à consonance politique, les migrants rencontrés ne le commentent même pas, n'ayant simplement pas envisagé de transiter de manière légale. Les sujets justifient la clandestinité par le fait que, selon eux, ils n'avaient pas le choix. Ils étaient conscients que sans argent, sans papiers, sans demande particulière (telle une formation, une mission, par exemple) ou de par leur situation (privation de liberté, victimes de guerre, ...), ils n'obtiendraient pas de visas pour circuler en dehors de leur pays.

Ne pouvant voyager de manière visible, ces migrants ont donc dû se dissimuler lors de leurs déplacements. Ce caractère caché comporte son lot d'accidents compromettant l'intégrité de ces personnes et engendre une perte de contrôle (du temps de vie, de l'espace traversé, ...). En effet, ils se trouvent souvent incapables de décrire avec exactitude leur voyage, sa durée et ses étapes et ceci semble davantage se vérifier pour ceux ayant migré par voie terrestre.

De plus, ces candidats à l'exil dépendent fréquemment de diverses personnes pour leur passage vers une destination donnée. Cette dernière peut être connue, mais le plus souvent, elle demeure incertaine (Manço & Petit, 2006 ; Jouret, Demonty, Desmet, & Pourtois, 2006, p. 18 et 74) si les candidats migrants ne disposent pas de proches connaissance au point d'arrivée ou dans les rangs des passeurs. Ces acteurs facilitant l'expatriation sont soit des acteurs indépendants et occasionnels, soit des organisations clandestines spécialisées, soit encore les agents de sécurité.

L'intervention des proches dans la phase « route » de la migration (Herman, 2006), que nous pouvons qualifier d'aide à l'immigration illégale (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2005, p. 17), semble plus sécurisante pour les candidats à l'expatriation car une sympathie et une solidarité semblent exister et transparaissent dans la qualité des services ou des conseils proposés. En effet, il apparaît que ces personnes rencontrent moins de risques et empruntent des transports et/ou des voies plus appropriés que ceux qu'expérimentent les migrants ayant recours au trafic d'êtres humains généré par des réseaux clandestins.

En effet, des passeurs de type maffieux peuvent leur faire connaître de grands dangers relatifs notamment aux conditions de passage (éléments du climat, mode de transport, encadrement armé des trafiquants ou racket de leur part, ...). L'appel à ces réseaux semble pourtant courant dans tous les cas même par des jeunes migrants ou des migrants accompagnés de jeunes enfants.

Enfin, quitter clandestinement sa terre apparaît dans cette étude ne pas dépendre uniquement du caractère dissimulé du trajet ... Par la négociation, mais surtout la corruption (Bredeloup & Pliez, 2005 ; Bertossi, 2006) : les gardes frontières de tout pays facilitent parfois les passages, ce qui ne

les empêchent pas de maintenir la pression en exerçant contrôles ou arrestations sur d'autres groupes de voyageurs.

On comprendra donc que pour émigrer, les candidats doivent disposer de *nombreuses ressources*. Ressources sociales tout d'abord lorsqu'on voit le rôle important de l'entourage dans les phases « route » et « insertion/intégration » de la migration. Mais aussi et surtout ressources financières pour se payer ce voyage et les services de ces différents acteurs.

A ce titre, dans notre petit échantillon, aucun ne paraît avoir eu des difficultés à rassembler de l'argent pour le départ (difficultés pourtant relatées par Bredeloup & Pliez, 2005 ; Bilger, Hofmann, & Jandl, 2006), laissant ainsi sous-entendre que chacun bénéficiait d'un capital financier personnel (Argerey Vilar, Jesus Lago, Madrazo, & Menendez, 2004) provenant de leurs économies, de la vente de leurs biens ou de l'aide de leurs proches. Le risque subsiste alors dans leur survie au pays d'accueil, ainsi que sur la terre d'origine dans l'éventualité d'un rapatriement forcé : étant donné l'argent investi, pourront-ils encore garantir leur quotidien ?

Une autre dimension qui ainsi apparaît clairement dans les résultats est que dans les *préoccupations actuelles* des personnes rencontrées, un présent difficile semble prendre l'ascendant sur les traumatismes passés relatifs à la vie au pays et/ou au trajet migratoire (Moussaoui, 2006). Ce présent, ce sont tous les problèmes liés à la régularisation de la situation de demandeur d'asile ou de clandestin.

En effet, comme l'ont développé Manço et Petit (2006, p. 16), la procédure d'acquisition des papiers est lente et, pour les personnes de l'échantillon, cela fait quatre à six ans qu'elles sont en attente d'une décision à leur égard. Cette situation d'absence de statut légal affecte le psychisme de tous les témoins, ceci se manifestant par des signes d'anxiété, de nervosité, de dépression ... des signes semblables à une symptomatologie déjà remarquée (Laban, Gernaat, Komproe, Schreuders, & De Jong, 2004 ; Manço & Petit, 2006, p. 6 et 21).

Si ces manifestations semblent s'atténuer avec l'acquisition d'un titre de séjour, la situation d'irrégularité ne donne droit à rien : « *celui qui vit sans papiers, il est zéro, il n'a rien* ». Cette situation interdit notamment de travailler. Les témoignages montrent que la blessure psychologique majeure concerne précisément cet aspect, car le travail est considéré par les témoins comme une manière de s'accomplir, d'être acteur, en plus du fait, bien entendu, que cela constitue aussi une source financière. La plupart sont obligés d'avoir recours au travail au noir pour subvenir aux besoins de leur famille en Belgique et au pays d'origine.

Le risque ici n'est pas tant dans l'illégalité de l'exercice qui semble étonnamment tolérée, mais dans les conditions dans lesquelles celui-ci est pratiqué (Martiniello & Rea, 2002 ; Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2005, p. 81-84) : dangers industriels, exploitations, ... A tout cela s'ajoutent la crainte du rapatriement et, en relation avec ce facteur, les interceptions policières, car ces migrants ne désirent évidemment pas retourner dans leurs pays d'origine.

Les primo-arrivants ne semblent donc pas avertis du tout de cette lutte post-migratoire à laquelle ils doivent faire face, ou ils en sont faussement informés. Il est intéressant aussi de les éclairer sur ce que constituera certainement leur quotidien à destination.

Concernant ce pays d'accueil à nouveau, l'expatriation engendre également séparation familiale et isolement social et affectif. Malgré la création de nouveaux liens ou la présence de proches à destination, le manque subsiste (Miller, Worthington, Muzurovic, Tipping, & Goldman, 2002 ; Manço & Petit, 2006 ; Jouret, Demonty, Desmet, & Pourtois, 2006, p. 22 et 76). Ce qui était tant redouté avant le départ paraît donc bien actualisé. La migration ne se résume donc pas au fait de quitter une terre mais aussi à se séparer des siens.

Cependant, pour ceux disposant de proches au pays d'accueil, précisons que cette présence semble être déterminante pour assurer leur destination et leur installation à l'arrivée, car souvent ces migrants viennent rejoindre ces contacts et ceci constitue la finalité de leur voyage. De plus, ces pré-migrants peuvent apporter leur aide aux nouveaux expatriés. En effet, les interviewés possédant des liens forts à destination (époux/se, fiancé/e, partenaire/s, parent/s, fratrie, enfant/s) ont reçu un soutien appréciable dans la phase « d'insertion et d'intégration » (Paldam, 2000), notamment lors de leur établissement et la recherche d'un logement, ceci corroborant également les résultats émis par Herman (2006).

Les risques relatifs au trajet migratoire, proprement dit, semblent donc exister, mais bien en arrière dans les préoccupations des personnes en situation de séjour irrégulier.

### ***Conclusion***

Au terme du récapitulatif de cette recherche, retenons que le partage de l'expérience de ces migrants est la manière de rompre la naïveté. En exprimant leurs parcours, ces migrants reviennent sur leur histoire, prennent conscience de ses difficultés et conséquences. Celle des futurs migrants clandestins ensuite, car la communication de témoignages peut les informer de certains risques migratoires majeurs. Enfin, l'échange de ces vécus peut nous aider à avoir une meilleure compréhension des motivations à l'exil, de la clandestinité et des ressentis des demandeurs d'asile. Le même échange est encore un soutien psychologique accordé au migrant qui y trouve l'occasion de se décharger et de s'interroger pour construire un sens à son vécu.

## Références

- Argerey Vilar, P., Jesus Lago, M., Madrazo, E., & Menendez, E. (Octobre de 2004). *La realidad de la inmigracion en Europa* (Concurso C-51/03). Instituto de Estudios Europeos, Universidad San Pablo-CEU, Madrid. 25 p. <http://www.seg-social.es/inserso/investigacion/estud2004/inmigeuropa.pdf>
- Barros, L., Lahlou, M., Escoffier, C., Pumares, P., & Ruspini, P. (2002). L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc. *Cahiers de Migrations Internationales*, 54 F. <http://www.cespi.it/migracion2/FrontSud/lahlou.pdf>
- Bilger, V., Hofmann, M., & Jandl, M. (2006). Human smuggling as a transnational service industry: evidence from Austria. *International Migration*, 44 (4), 59-93.
- Bredeloup, S., & Pliez, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Cedex-Autrepart*, numéro 36. <http://www.autrepart.ird.fr/editos/edito36.html>
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. (Novembre 2005). *La politique belge en matière de traite des êtres humains : Ombres et lumières* (Rapport annuel, 115 p.). <http://www.diversite.be>
- Herman, E. (2006). Migration as family business: the role of personal networks in the mobility phase of migration. *International Migration*, 44 (4), 191-222.
- Jouret, D., Demonty, B., Desmet, H., & Pourtois, J-P. (2006). Le vécu migratoire des familles : de l'imaginaire migratoire à la quotidienneté des demandeurs d'asile. In M. Born, A. Deccache, H. Desmet, P. Humblet, & J-P. Pourtois, *Recomposer sa vie ailleurs : Recherche-action auprès des familles primo-arrivantes* (pp. 71-98). Paris, Turin, Budapest : L'Harmattan, coll. « Compétences Interculturelles ».
- Kouabenan, D.R., Cadet, B., Hermand, D., & Munoz Sastre, M.T. (2006). *Psychologie du risque : Identifier, évaluer, prévenir*. Bruxelles : Ouvertures Psychologiques, De Boeck.
- Laban, C., Gernaat, H., Komproue, I., Schreuders, B., & De Jong, J. (December 2004). Impact of a long asylum procedure on the prevalence of psychiatric disorders in iraqi asylum seekers in the Netherlands. *The Journal of Nervous and Mental Disease*, 192 (12), 843-851.
- Manço, A. & Petit, S. (2006). Problématiques psychosociales des familles primo-arrivantes : quelles réponses ? In M. Born, A. Deccache, H. Desmet, P. Humblet, & J-P. Pourtois, *Recomposer sa vie ailleurs : Recherche-action auprès des familles primo-arrivantes* (pp. 13-30). Paris, Turin, Budapest : L'Harmattan, coll. « Compétences Interculturelles ».
- Martiniello, M., & Rea, A. (Juillet-Août 2002). Les sans-papiers en Belgique. *Hommes et Migrations*, 1238, 89-99.
- Miller, K., Worthington, G., Muzurovic, J., Tipping, S., & Goldman, A. (2002). Bosnian refugees and the stressors of exile: a narrative study. *American Journal of Orthopsychiatry*, 72 (3), 341-354.
- Moussaoui, J. (juin 2006). Des blessures d'ailleurs aux souffrances d'ici : réflexions cliniques à l'usage des intervenants sociaux. *Bulletin de l'Association pour la Recherche Interculturelle, ARIC Genève*, 43, 26 et suivantes.
- Piron, M. (août 2007). *Parcours clandestins et nouvelles migrations : Recherche exploratoire sur les risques vécus et perçus par les migrants* (sous la direction de Altay Manço, IRFAM/Université de Liège).
- Yates, F. (Ed.). (1992). *Risk-taking behavior*. New York, NY : Chichester, John Wiley.

## **Demandeurs d'asile à Florennes :**

### *Regards d'intervenantes ...*

## **Témoignage d'une intervenante de l'AMO « Jeunes 2000 »**

L'AMO JEUNES 2000 est un service d'aide aux jeunes en milieu ouvert. Il a pour activité l'aide préventive au bénéfice des jeunes de 0 à 18 ans, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les projets menés par les AMO s'inscrivent dans une logique de travail préventive plutôt que curative, mettant en avant le jeune avant tout autre bénéficiaire.

La spécificité de l'AMO est de travailler à la demande du jeune, de manière libre et non contrainte. Nous travaillons sans mandat, et l'aide est gratuite. Le secteur de la jeunesse a déterminé une politique de prévention dont les objectifs sont :

- Donner le droit à chacun de mener une existence digne, reconnaître ce droit à l'autre, promouvoir des conditions qui permettraient à tous de ne pas reproduire de la violence.
- Eviter que les réactions des personnes qui subissent un ensemble de micro-violences de reproduire ces actes de manière délictuelle contre les autres et/ou contre eux-mêmes (tentative de suicide par exemple).

Pour les AMO, il s'agit plus précisément de travailler sur les causes et le contexte des difficultés rencontrées par les jeunes et leurs familles plutôt que de se concentrer sur leurs manifestations. Notre travail préventif se veut d'agir dans le milieu du jeune et de traiter les interactions qui génèrent des difficultés. Ainsi nous essayons d'activer, d'augmenter les ressources des jeunes et de leurs milieux. L'AMO a pour mission d'agir partout où vivent les jeunes, tous les jeunes sans discrimination aucune : que ce soit dans leurs cellule familiale, école, quartier, communauté ethnique ou culturelle, centre d'accueil pour demandeurs d'asile ...

Son objectif est de permettre au jeune de s'inscrire le plus harmonieusement possible dans son environnement social, surtout quand celui-ci est difficile. Cela implique donc que nous agissions directement sur cet environnement si nécessaire.

L'aide préventive comporte trois axes d'intervention : l'aide individuelle, l'action communautaire, l'action collective ... nous en ajoutons un quatrième que nous appelons « recherches ».

L'aide individuelle c'est une aide sociale et éducative demandée par le jeune et/ou sa famille ou encore des personnes qui lui sont proches, de manière active et volontaire. Notre mission est de prévenir toute rupture avec l'entourage ou l'environnement ou d'éviter d'augmenter des ruptures déjà présentes. L'aide individuelle c'est aussi l'écoute, l'empathie, le respect de la personne ; l'information, l'accompagnement dans différentes démarches, l'orientation vers un service plus spécialisé, la médiation entre le jeune et sa famille, ses enseignants, ses éducateurs référents ... et également un soutien éducatif aux jeunes parents.

Les demandes particulières nous arrivant relèvent essentiellement des problématiques liées à la famille, à l'école mais aussi au manque de respect, aux problèmes de santé tant physique que psychologique, aux problèmes liés au logement, aux activités et loisirs, aux études et à la formation ...

*Etre jeune est déjà « assez compliqué » en soi ,mais l'être en tant que réfugié ?!* Dans le cadre de notre travail avec les demandeurs d'asile, nous sommes présents dans le Centre d'accueil de Florennes deux fois par semaine, en travail de rue depuis plus de 5 ans maintenant. Quelques heures le mercredi après-midi et le vendredi soir pour les jeunes accompagnés – ou non – pour les écouter, pour entendre leurs demandes, besoins ... les aider – s'ils le souhaitent – à y trouver réponses ou pistes de réponses ...

Comme tout jeune – TOUS ? - ils nous parlent, nous interpellent sur :

- Le respect : lors de l'arrivée en Belgique, à l'Office des Etrangers où après des heures à faire la file, des gens qu'ils ne connaissent pas leur demande pourquoi ils demandent l'asile à la Belgique, comment ils sont arrivés ... et remuent tous ces souvenirs très douloureux !
- La santé physique, psychologique : de blessures qui se voient à celles qui sont au plus profond d'eux, l'attente ici au Centre pour savoir ce qu'ils vont devenir qui peut atteindre parfois 5 ans !
- Les conditions de logement : certains nous disent vouloir partir du centre car ils ont un trop petit espace pour une famille, une seule pièce parfois où logent des parents et un adolescent. Ou encore qu'il y a différentes cultures, trop de promiscuité qui rend la vie de famille impossible.
- Les sanitaires : des WC et douches communes dont les portes ne sont pas toujours fermées ...
- L'alimentation, horaire des repas : faire la file à heures fixes, manger dans un réfectoire et jamais en famille, des repas qui leur sont préparés.
- Les activités et loisirs : l'accessibilité aux loisirs est limitée à l'extérieur du Centre : problèmes liés à l'argent qu'il faut pour faire un sport ou tout autre loisir, refus de certains clubs, ou parce qu'ils n'ont pas leurs papiers ...
- Les études et formations : certaines écoles refusent l'inscription de mineurs étrangers, ou n'ont pas le choix de leurs études et tous se retrouvent en section bois ou autre.
- L'intolérance : certains témoignent qu'ils ont entendu dire « c'est à cause des noirs si on n'a plus de place dans le bus », ou lorsqu'en rue, ils subissent des regards méprisants, voire des coups, des refus d'entrer dans tel ou tel établissement ...



Notre travail d'accueil-écoute se réalise pendant leur séjour dans le Centre de Florennes mais également APRES ... par téléphone ou sur place ... dans un autre Centre, en Flandre ou en Wallonie ... à l'Office des Etrangers, à l'hôpital ... dans une Initiative Locale d'Accueil, dans leur nouvelle maison ou appartement, leur nouvelle école ... sur leur lieu de travail bien souvent avant d'aller faire la nuit ...

Notre deuxième axe : l'action collective ... C'est une méthodologie qui favorise l'autonomie, la valorisation et la participation – la plus active possible – des jeunes. L'action collective est une méthodologie centrée sur le travail de groupe. Les projets sont soit initiés par des jeunes, « l'affaire des jeunes, à faire par et avec eux » soit proposés par des partenaires sur base des besoins exprimés par les jeunes.

Lors des portes ouvertes tant à l'AMO qu'au Centre, des jeunes venus d'horizons bien différents ont lancé des actions telles que la musique (rap, chant), la cuisine du monde. Un projet péniche au cours duquel des jeunes venus d'ici et d'ailleurs se sont retrouvés le temps d'un week-end, la participation à des matchs de basket ou de tennis de table grâce au Délégué Général aux droits de l'enfant, des ateliers danse ou écriture rap et cuisine du monde ... La pièce de théâtre « Passé ... Présent ! Futur ? » Et bien d'autres choses encore.

En troisième axe : L'action communautaire agit sur l'environnement du jeune ... Elle est liée aux interventions individuelles et collectives et impliquent les différents milieux de vie : les écoles, le Centre ... Elle se fonde sur les constats des difficultés rencontrées par les jeunes, les familles, la Société. L'action communautaire participe à une politique d'action contre les mécanismes de

marginalisation et d'exclusion sociale et là notre Service n'hésite pas à remplir son devoir d'interpellation et porte la parole des jeunes, de tous les jeunes, afin de susciter une prise de conscience des problématiques et d'y apporter la réponse la plus appropriée.

Ce travail se réalise en partenariat avec d'autres services ou institutions, tantôt locales tantôt régionales en évitant toute forme de concurrence. Dans le cadre du partenariat avec le Centre d'accueil, nous avons élaboré quelques projets :

- MinAMO : qui nous a mené au centre deux fois par semaine ;
- MinAMO-trement : qui a permis l'édition du livre blanc ;
- Intercultur'Réalité, projet grâce auquel cette conférence a lieu mais a aussi un permis un travail dans les écoles secondaires de Florennes et Philippeville, tous réseaux confondus ;
- Projet « Eté-jeunes » où des jeunes d'ici et d'ailleurs se rencontrent, apprennent à se connaître pendant un mois autour d'activités culturelles et sportives.

En dernier, je vous parlerai de l'aspect recherches de notre travail. En effet, travailler avec des jeunes venus d'ailleurs demandent une formation particulière. Nous devons nous informer également quant à la procédure, les différentes formes d'accompagnement et de relais possibles avant, pendant et après une demande.

**Catherine MINNE,**

Assistante sociale à l'AMO Jeunes 2000.

## Témoignage d'une assistante sociale du Centre d'accueil

Je travaille comme assistante sociale au Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile de Florennes et aimerais apporter mon témoignage sur le vécu des personnes que nous rencontrons tous les jours.

Pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger, des personnes sont obligées de tout quitter pour refaire leur vie dans la dignité et la sécurité, espèrent-elles. Parties dans la précipitation, après un voyage bien souvent difficile, ces personnes « débarquent » en Belgique, terre inconnue, et sont orientées vers l'Office des Etrangers. Epuisées, elles se retrouvent dans une immense salle à attendre leur tour pour être entendues. Cette journée, très longue, est ressentie comme une nouvelle épreuve. Il est souvent tard lorsque le Dispatching leur désigne un Centre où aller. Il faut alors aller dans un endroit inconnu avec juste un plan et des tickets. Lorsque vous ne savez ni lire, ni parler le français, l'épreuve continue.

Après avoir puisé en eux assez de courage pour affronter ce long chemin, ils arrivent enfin chez nous, à pied, en haut de la rue Chabot, avec leurs bagages (s'ils en ont), leur passé et une Histoire. Ils ne savent pas encore à ce moment là combien il va être difficile de faire reconnaître cette histoire et combien de frustrations et de nouvelles souffrances ils vont de nouveau connaître. Malgré l'heure tardive, quelqu'un les attend derrière cette grande grille. Enfin, ils peuvent se restaurer (pain) et dormir. Un lit attend le célibataire dans une chambre de 8 personnes, une pièce attend une famille. Voilà, ils sont dans un Centre de 350 personnes, avec plus de 40 nationalités différentes.

La nuit est courte car, dès le matin, il faut se rendre dans les différents services afin de mieux comprendre ce nouveau monde, ces nouvelles couleurs, ces nouvelles odeurs, ces nouvelles habitudes. C'est là que nous les rencontrons avec leur fatigue, leurs angoisses, avec toutes les difficultés de communication liées à la langue, à la scolarisation et à la culture. Ces personnes n'ont pas le temps de se « poser » car il y a beaucoup de démarches à expliquer, à respecter. La procédure est très bureaucratique. Tout est compliqué et cela engendre un nouveau stress. Ajoutée à leurs souffrances, à la culpabilité d'avoir abonné une famille ou d'être sans nouvelle de proches, leur désillusion est souvent très grande.

Ils ne s'attendaient pas du tout à cela. Tout cela, c'est vivre en collectivité, respecter un règlement, ne plus avoir d'intimité, perdre ses repères et son autonomie (ne plus faire à manger, ne plus travailler, ne plus faire ses courses). Le rôle protecteur du père et le rôle nourricier de la mère perdent beaucoup de leur sens et cela n'est pas facile à vivre. Cette vie, à court terme, est tolérée mais pour le long terme, c'est autre chose. Aux souffrances du passé (encore proches), s'ajoute alors le sentiment de perdre sa dignité et sa santé. Cette dépendance alimentaire, vestimentaire, éducative, médicale génèrent beaucoup de frustrations. Cette non-reconnaissance de leur histoire fait que la procédure de demande d'asile est vécue comme une nouvelle injustice, une nouvelle incompréhension et cela détériore beaucoup leur santé mentale. Ils sont perpétuellement dans l'incertitude de leur avenir.

Notre travail est très riche, mais nous rencontrons bien souvent la colère, la révolte, la dépression, les larmes, les angoisses et cela est assez difficile à vivre. Des situations ont des issues heureuses,

beaucoup d'autres sont sombres et il est impossible de rester indifférent à ces souffrances. Nous sommes face à des êtres humains et face à des lois qui nous semblent de plus en plus restrictives. La longueur des recours, la subjectivité de certaines décisions tant au niveau de la demande d'asile que de la régularisation nous interpellent tous les jours.

Pour terminer, j'aimerais lire le témoignage écrit par des femmes réfugiées du centre Fedasil de Florennes qui explique bien leur désarroi :

*« Il y a 10 ans, jamais je n'avais imaginé quitter mon pays. Je l'aimais. Et la guerre arriva ... J'ai perdu ma famille, mes parents, mes amis. J'ai reçu la solitude, l'isolement, l'anonymat. J'ai perdu ma maison et mes biens. J'ai reçu un petit espace dans un Centre collectif. J'ai perdu mon travail et mes activités. J'ai reçu l'ennui et la déprime. J'ai perdu ma santé et mon équilibre. J'ai reçu la maladie, le stress et la peur. J'ai perdu ma liberté et mon autonomie. J'ai reçu des contrôles et des tracasseries. J'ai perdu mes projets, mes repères et le sens de ma vie. J'ai reçu une tête vide. J'ai perdu une part de ma vie, ... Aujourd'hui, merci à ceux qui m'accueillent, qui partagent un peu ma souffrance. Mais où aller planter mes racines pour mes enfants ? Quand le printemps arrivera-t-il pour moi ? Quand m'apportera-t-il l'espoir ? Vers un sol de liberté et de sécurité ? Vers un sol de justice et de respect ? Vers un sol de tolérance et de démocratie ? ... »*

**Marie-Catherine QUERE,**

Assistante sociale au Centre d'accueil Fedasil de Florennes.



## Témoignage d'une ancienne résidente, éducatrice au centre et habitante de Florennes

Ma propre histoire n'est pas plus différente que n'importe quelle histoire d'une personne qui a été obligée pour une raison ou une autre de quitter son pays pour chercher une vie meilleure ailleurs. Peu importe la nationalité, l'origine, peu importe la couleur, quand on quitte son pays, quand on se retrouve face aux préjugés, la souffrance est égale pour tout le monde.

En partant, on souffre d'avoir laissé ses amis, sa famille, une partie de sa vie, ses souvenirs, sa maison et puis une fois sur place, on se rend très vite compte qu'on a laissé derrière soi bien plus que ça, on a tout laissé : sa personnalité, sa culture, ses croyances, son langage, son savoir, son identité. Tout simplement parce que tu n'es plus personne, tu es un étranger. Et le mot étranger fait peur, on se rend compte qu'un étranger est égal à un dossier, un badge, un numéro ou encore à un voleur, un délinquant, un dangereux, un mal élevé. Malheureusement, pendant mes treize années en Belgique, c'est cela que j'ai observé en général. Très peu de gens pense d'abord à découvrir les valeurs, les qualités, le bagage que l'on apporte avec soi et pourtant les étrangers ne demandent qu'à offrir leurs savoirs, partager le meilleur de leurs différences pour se sentir en valeur. Parce que la plus grande souffrance d'une personne est de se sentir inutile, sans valeur or qu'il en porte plein en soi, mais on ne lui donne même pas le moyen de les montrer, de les partager. Je pense à une phrase de Socrate « dans chaque personne il y a du soleil, il faut seulement donner la possibilité à ce soleil de briller » : que l'on n'oublie pas cette phrase qui est si belle et si juste, que l'on n'oublie pas de chercher le soleil dans la personne pour lui donner la possibilité de briller, ainsi on peut accepter et vivre ensemble avec nos différences, car c'est la différence qui fait la richesse. Un monde sans préjugés, sans nuages, ça me fait rêver.

Je vais maintenant vous lire un texte que j'ai écrit il y a déjà quelques années, cela s'appelle : « Le Pays des rêves... ».

*Il était une fois une fille, une fille ordinaire, souriante, pleine de joie de vivre. Elle rêvait de choses simples comme tout le monde : d'être libre, d'être aimée enfin d'être heureuse tout simplement. Elle était née dans un pays magnifique, rempli de soleil où les gens se parlaient, vivaient comme une grande famille. Ils s'aidaient dans les moments difficiles ... et les moments difficiles, c'est pas ça qui manquait là-bas !*

*Un jour, la vie là-bas est devenue impossible. Les petits moments difficiles sont devenus une vie insoutenable, un combat permanent. Son joli sourire a disparu : comment encore sourire dans la misère ? La misère est inimaginable, inexplicable, il faut la vivre pour la comprendre !*

*Elle est obligée de quitter son pays, sa famille, ses amis, tout ce qu'elle aime de tout son cœur, pour chercher le bonheur ailleurs dans un pays inconnu. Elle n'avait jamais quitté son pays auparavant, mais c'était là son dernier espoir !*

*Elle regarde ses amis, ils sont tous là pour lui dire au revoir une dernière fois. Sa mère a le cœur déchiré de voir sa fille partir, mais que lui offrir de plus sinon lui laisser cette liberté, pour pouvoir vivre comme tout le monde « là-bas ».*

*Mais une fois « là-bas », dans le pays de ses rêves, elle n'est pas comme tout le monde. Ah non ... elle est étrangère ! Et la vie d'une étrangère, ce n'est pas du tout ce qu'elle avait espéré ! Elle doit justifier son départ, remplir des papiers et répondre aux questions. Elle doit donner ses empreintes comme un criminel. Elle se demande pourquoi, mais elle comprend vite, c'est parce qu'elle est « étrangère » et l'« étranger », « là-bas » est quelqu'un de dangereux, de malhonnête, de mal élevé, quelqu'un qui prend le travail des autres alors qu'elle fait le « sale boulot » accepté uniquement par des étrangers. Pour elle le sale boulot n'existe pas. Du moment qu'elle gagne sa vie, elle est contente tellement contente qu'elle avait presque retrouvé le sourire. Elle pouvait manger trois fois par jour et trois fois par jour, ça elle avait oublié ce que c'était dans son pays. Donc elle est contente, on peut même dire « heureuse ». Enfin ... presque. Loin de chez elle, elle ne peut pas être vraiment heureuse. Il y a toujours un « vide » quelque part dans son cœur, un « vide » qui ne sera jamais rempli, une cicatrice qui ne sera jamais guérie. Elle a un joli prénom, mais la plupart des gens l'appelle « l'étrangère ». Elle a sa personnalité et plein de qualités, mais beaucoup de gens ne veulent pas voir cela, ni l'accepter. Pour certains un étranger ne peut pas avoir de qualités ni être intelligent.*

Aujourd'hui, cette fille qui vit dans le « pays de ses rêves » lutte pour un autre monde un « monde de rêve ». On ne doit pas oublier que nous faisons tous partie de ce monde. Est-ce que son rêve se réalisera ?

Cela dépend de moi, de toi, de nous.

**Neli HRISTOVA,**

Educatrice au Centre de Florennes et riveraine du Centre.



## Témoignage d'une habitante de Florennes

J'ai été contactée en tant que riveraine du Centre d'accueil pour exprimer les impressions des gens de la rue qui voient passer et repasser les demandeurs d'asile. C'est vrai que pour eux, c'est plus marquant et il y aurait plus facilement préjugés et méfiance.

Je ne suis pas experte, ni conférencière, loin de là et je dois dire que je suis assez impressionnée et vous demanderai de la complaisance. Si j'ai accepté de prendre la parole ce soir, contrairement à beaucoup qui ne veulent pas ou n'osent pas, c'est un peu parce qu'il y a trente ans, j'ai entrepris des études d'infirmière dans l'intention de partir aider à l'étranger mais les circonstances de la vie en ont décidé autrement.

C'est aussi parce que le vécu des autres m'intéresse et que le sort des moins bien lotis de chez nous et d'ailleurs m'interpelle. J'ai vu sur place, j'ai lu beaucoup et me documente au mieux sur ce sujet poignant. Je fais aussi partie, entre autres, de l'Inner-Wheel, service club féminin par lequel nous aidons pour l'instant au Sri-Lanka, au Pakistan et en Belgique.

Pour tenter d'être un bon porte-parole, j'ai tâché de faire une petite enquête, incomplète sûrement, j'ai rencontré des riverains, les ai écoutés et ai noté les réactions reçues. Le manque d'attrait de la part des riverains aux tentatives d'échanges proposées par les responsables du Centre n'est pas de l'indifférence, je pense. On ne peut être indifférent au sort de ses semblables et tout le monde recherche le meilleur, l'harmonie.

En général, les gens ne sont pas contraires, tant que tout se passe bien. Mais l'on ressent un certain malaise, une méfiance parfois une certaine agressivité face à l'inconnu. Comme par exemple : « il n'y a pas assez de contrôle, là-haut, on voit des plaques hollandaises traîner sur le parking » ; « Il y a des entrées et des sorties à toute heure » ; ...

Il est difficile pour certains d'accepter de voir des personnes se promener « certains endimanchés » sans travailler. D'autres aimeraient que des cours de citoyenneté, d'éducation, de connaissances de nos mentalités soient donnés aux personnes réfugiées désirant vivre chez nous. Pourquoi est-ce à nous de nous adapter ?

On les trouve parfois exigeants, sans-gêne par leur attitude et chez certains, on reproche leur manque de propreté. Nous sommes peut-être plus exigeant avec ces personnes qu'avec nous-mêmes !

Tous sont d'accord pour reconnaître que l'on ne peut laisser si longtemps des gens dans l'incertitude et le désœuvrement. Ils s'habituent à vivre ici, sous dépendance et il leur sera d'autant plus difficile de devoir repartir et se réadapter. Il faudrait disent-ils des règles mieux établies.

Voilà quelques réflexions rassemblées autour de moi. Notre société de consommation et ses aléas, le laxisme au nom de la liberté individuelle, la conjoncture économique peu brillante chez nous, la fermeture des entreprises et l'élévation du coût de la vie ne facilitent pas les choses. Les premiers réfugiés, peu nombreux étaient mieux perçus. Maintenant, le nombre fait peur. Comment entretenir tout ce monde !

Certains pensent aussi que l'on aide davantage les réfugiés que certains de chez nous. D'autres disent : il y a déjà tant de chômage. Le climat social actuel n'a pas l'air très propice et amène de la méfiance ce qui entraîne un manque d'ouverture, un blocage. Vont-ils aussi entrer dans notre système d'assistanat qui nous fragilise tant, bien qu'ils arrivent battants et travailleurs ? Il y a déjà beaucoup d'expatriés qui ne sont pas bien intégrés même à la seconde génération !

Le problème n'est pas simple et le débat difficile. Tout le monde est un peu dépassé par la mondialisation galopante et ses conséquences. Tout va trop vite, on n'a pas le temps de s'adapter à l'évolution du monde qui a l'air bien difficile à gérer et à contrôler. Rêvons d'un monde meilleur où chacun trouve bon vivre dans la dignité, le respect et l'amour.

Est-ce inaccessible ? Comment y parvenir ? Pourquoi toutes ces violences entre nous ? L'argent et le pouvoir mènent le monde dit-on ! Le rôle des dirigeants est primordial. Puissent-ils gérer le pays, non pas à leur avantage mais en bon père de famille et ce n'est pas toujours évident.

Parmi nous, nombreux sont ceux qui font leur possible à leur petite échelle et on ne peut pas dire que cela se passe trop mal. Tous les réfugiés ont beaucoup à nous apporter et peuvent être pour nous l'occasion de nous remettre en question, de nous enrichir à leur contact et vice versa. Leur courage, leur ténacité, leur fierté, leurs expériences de vie est peut-être un exemple ! Ils arrivent chez nous avec tout cela, ne les abîmons pas trop, aidons-les dans la mesure de nos moyens et de nos possibilités car ils ne trouvent pas toujours chez nous le paradis rêvé.

Ils pensent peut-être qu'ici en Europe tout coule de source ! Mais chez nous, les difficultés sont autres. Il faut beaucoup d'argent pour bien vivre, où le trouver ? Le problème semble assez complexe vu aussi le mode de fonctionnement de notre société. Les gens tiennent à leurs acquis, ne veulent pas les perdre donc partager est difficile.

Voilà tant d'idées rassemblées, livrées en vrac, qui attendent débat. J'espère avoir fait passer correctement les messages reçus, les non-dits sont parfois dangereux, et que cela permettra de faire évoluer les choses au mieux. Il est vrai que si nous étions moins égocentriques, si tous prenaient la peine de s'intéresser aux différentes activités proposées, lisaient les informations proposées par Fedasil, on comprendrait peut-être mieux. La communication change beaucoup les choses.

**Marie-Paule ROUSSEAU,**

Voisine du Centre d'accueil.

## *Processus migratoires et transformations des familles kosovares en Suisse*

**Rifat Haxhijaj**

Doctorant à l'Université de Genève

Le questionnement initial de ce travail visait à comprendre les relations entre les membres de la famille kosovare et les transformations de celle-ci lors de la migration vers la Suisse. Avant d'évoquer la situation de la famille kosovare en Suisse il est en effet nécessaire de connaître tout d'abord la famille kosovare au pays d'origine, surtout sa structure et le rôle de chaque membre au sein du groupe ; il s'agit également de connaître les relations et les contacts entre les membres de la famille, mais également la fréquence et le type de leurs contacts avec le monde extérieur. Ces éléments se sont avérés pertinents pour décrire et expliquer la situation des familles kosovares immigrées en Suisse. Ils ont permis de mettre en lumière les continuités et les changements expérimentés par ces familles.

La famille kosovare en Suisse, ayant ses membres dans une position sociale subordonnée, se trouve souvent dans une situation défavorable et impuissante face aux obstacles et aux difficultés liées à sa vie quotidienne et à son intégration dans la société d'accueil. Les problèmes qui priment dans la famille sont surtout ceux qui sont liés à la place de la femme au sein de celle-ci. En effet, la femme se trouvant en situation de subordination à son mari et ayant peu de contacts avec le monde extérieur, forme l'élément le plus fragile de la famille. Les traditions patriarcales et la crise économique en Kosove<sup>1</sup>, ainsi que d'autres facteurs internes et externes propres au pays d'accueil, ne permettent pas aux parents de faire des projets en Suisse à long terme.

La famille kosovare en Kosove n'a jamais établi de contacts réguliers et sans réserve avec les institutions de l'Etat, quelles qu'elles soient, et ce, pendant l'occupation turque ou yougoslave. Dans cette logique, la famille kosovare en Suisse, ayant l'impression de mettre en danger sa tradition, sa langue et sa culture, mais également avec un désir prononcé de retour, reste plutôt repliée et fermée, dans le but de « protéger » ses enfants d'influences indésirables des institutions et de la culture dominante suisse.

Les premiers Kosovars arrivés en Suisse dans les années 70 étaient des saisonniers. Ils étaient recrutés sur place par des entrepreneurs suisses<sup>2</sup>. La crise économique en ex-Yougoslavie qui commence dans les années 80, touche surtout la Kosove, l'unité fédérale la plus pauvre. Les Kosovars continuent à quitter leur pays à la recherche d'un emploi, d'une vie meilleure, mais avec un grand espoir de rentrer chez eux le plus rapidement possible. La répression serbe et les événements qui ont lieu en Kosove suite à la suppression de l'autonomie politique dans les années 90, ont largement contribué au départ encore plus massif des Kosovars. Finalement, la guerre dans les Balkans qui commence en 1991 en Slovénie, en Croatie et en Bosnie, touche aussi la Kosove en 1998 et produit le dernier flux d'immigration kosovare vers la Suisse. Dans ce dernier flux, mises à part les familles kosovares qui quittaient le pays, un certain nombre de représentants de l'intelligentsia kosovare arrive en Suisse pour rejoindre leurs proches qui y travaillent déjà depuis plusieurs années. Cette nouvelle situation marque une grande déception pour les Kosovars vivant en Suisse et ayant des projets et des investissements liés à leur pays d'origine. Leur retour en Kosove devient plus un rêve qu'une réalité, puisque « leur objectif initial de retour, pour la plupart d'entre eux, ne se réalisera vraisemblablement jamais »<sup>3</sup>.

### **La famille kosovare en Kosove**

Malgré le fait que les Kosovars pendant des siècles ont vécu sous l'occupation ottomane et ensuite slave, ils ont réussi plus ou moins à garder leurs valeurs essentielles, leur langue et leur identité culturelle. De ce fait, les Kosovars ont vécu dans un monde parallèle entre celui imposé par leurs occupants serbes ou turcs, et celui dicté par la coutume et la tradition, gardé et expliqué aujourd'hui sous la forme de *Kanun*. Le Kanun est un recueil des coutumes et traditions albanaises transmises oralement depuis des siècles, touchant aux droits des personnes, des biens, des

<sup>1</sup> L'appellation « la Kosove » est un choix de l'auteur (ndlr).

<sup>2</sup> Ueli Leuenberger et Alain Maillard, *Les damnés du troisième cercle*, Genève, Metropolis, 1999, p. 39.

<sup>3</sup> Claudio Bolzman, Rosita Fibbi et Marie Vial, *Secondos-Secondas* : le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse, Zürich, Seismo, 2003, p. 15.

obligations, ainsi qu'à la procédure civile et pénale. Pour la première fois, Le Kanun est édité intégralement en albanais à Shkoder, en Albanie, en 1933. On le doit au franciscain Shtjefën Gjeqovi (1874-1929), un Albanais passionné de l'histoire et d'archéologie. Les deux Kanuns les plus connus par les Albanais sont Le Kanun de Leke Dukagjini et Le Kanun de Skenderbeg, entre lesquels il n'y a pas de différences fondamentales, et qui datent du XV<sup>ème</sup> siècle.

En Kosove, le terme « famille » est relativement récent, puisque le terme le plus utilisé était celui de la maison (*shtepia*). Dans le dictionnaire albanais, la famille est présentée comme une « *petite unité d'organisation de la vie sociale qui est composée des parents, de leurs enfants et d'autres personnes proches qui vivent et habitent ensemble* »<sup>4</sup>. Alors que le Kanun définit la famille comme « *une réunion des membres qui vivent sous le même toit et dont le but est d'accroître leur nombre par le moyen du mariage, et leur bien-être par le développement de leur corps et celui de leur pensée et de leurs sens* »<sup>5</sup>.

### **La famille traditionnelle kosovare**

La famille traditionnelle est composée d'un nombre élevé de personnes vivant sous le même toit. Une telle famille est respectée et vue comme une famille forte, non seulement en cas de guerre (les hommes aptes à porter une arme et à se défendre), mais elle est également forte économiquement puisqu'elle possède plus de personnes susceptibles de travailler. Seulement quelques décennies en arrière, en 1959 par exemple, la Kosove avait beaucoup de familles incluant jusqu'au 85 personnes comme la famille Osmanaj<sup>6</sup> à Gurakoc, et la famille Fetahaj avec ses 83 membres à Raushiq. Les familles avec un nombre très élevé de membres n'existent plus aujourd'hui en Kosove, mais on trouve quand même dans le milieu rural celles comptant jusqu'à 15 ou 20 membres. La famille traditionnelle est dirigée par un chef (*zoti i shtepise*), qui est souvent la personne la plus âgée ou le frère aîné. Outre le chef, il y a un chef adjoint (toujours un homme) de la famille qui a comme devoir principal le contact avec le monde extérieur, et il y a une femme (*baçica*) qui est la responsable des autres femmes et de leurs tâches.

Les fiançailles et les mariages sont des moments cruciaux dans la famille traditionnelle. Le mariage nécessite un âge précis<sup>7</sup>. Pour les garçons, c'est à l'âge des armes, à 16 ans, où ils deviennent « mûrs » et prêts à être mariés ; tandis que les filles, selon le Kanun, sont prêtes à se marier à l'âge où elles peuvent s'occuper des tâches ménagères, c'est à dire à 14-15 ans. Les fiançailles ne sont pas limitées et elles peuvent avoir lieu à tout moment avant le mariage.

Le chef de la famille traditionnelle est le responsable principal du choix du futur conjoint de chaque membre de sa famille. Après avoir choisi une bonne famille ayant une fille, il cherche un homme qui lui servira d'intermédiaire ou une personne qui soit prête à aller dans la future belle-famille demander la main de cette fille en son nom. Le garçon qui n'a pas de père, ou qui n'est pas sous la responsabilité d'autres hommes ou d'un chef de famille, doit s'occuper lui-même de l'intermédiaire et des fiançailles. En principe, le garçon a le droit de ne « *pas accepter la fille que son père lui a choisie* »<sup>8</sup>. Tandis que la « *fille n'a pas le droit de penser à ses fiançailles ni à son mariage* »<sup>9</sup>, puisque c'est un devoir qui incombe à son père et à ses oncles paternels. Selon le Kanun, seule la veuve peut décider avec qui elle veut se remarier.

La date du mariage est fixée à la demande du chef de la famille du garçon et au moins trois semaines à l'avance. Cela donne assez de temps aux familles pour faire les démarches et les préparatifs nécessaires. Il y a deux fêtes de mariage qui se déroulent séparément, mais simultanément dans les deux familles. La famille de la fille organise une fête sans lui donner trop d'importance et sans musique. La famille du garçon, au contraire, fête le mariage avec une joie ostensible. Le dimanche matin, le chef de la fête du mariage, qui a des devoirs précis pendant la fête et qui a été élu par le chef de la famille, demande aux invités de se préparer pour aller chercher la jeune mariée. A leur arrivée dans l'endroit où la fête de la famille de la fille a lieu, ils se séparent en deux groupes selon le sexe : les femmes ont leur propre espace et les hommes le leur. Une ou deux heures plus tard, une fois que la jeune mariée est prête, les membres de la famille de la fille rentrent. Leur arrivée dans la famille du garçon est suivie de musique et de danses auxquelles tout le monde participe. C'est le seul moment où les femmes et les hommes peuvent avoir des contacts et où ils peuvent danser ensemble.

<sup>4</sup> Akademia e shkencave e Shqipërisë, *Ejalor i shqipes se sotme*, Tirane, Toena, 2002, p. 317.

<sup>5</sup> Shtjefën Gjeqovi, *Kanuni i Lekë Dukagjinit*, Peje, Dukagjini, 2001, p. 27.

<sup>6</sup> Mark Krasniqi, *Ekonomski aspekti siptarske porodice zagruge na Kosovu i Metohiji*, Prishtine, Rilindja, 1962, p. 135.

<sup>7</sup> Ilia Frani, *Kanun i Skanderbeut*, Shkoder, Argjipeshkvia e Shkodrës, 1993, p. 26.

<sup>8</sup> Ibidem, p. 27.

<sup>9</sup> Ibidem, p. 27.

Tard dans la soirée, les cousins du garçon se rassemblent et chantent devant la porte de la chambre du nouveau couple. Le jeune marié entre dans la pièce, accompagné par ces parents et son frère aîné. C'est à ce moment-là qu'il fait la connaissance de « l'élue ». Quelques instants plus tard, après leur avoir souhaité de la chance dans leur vie et des héritiers, tout le monde sort et le nouveau couple reste dans l'intimité. Cette première rencontre physique entre eux doit obligatoirement aboutir à leur premier contact sexuel, « parce que l'acte sexuel est perçu par les hommes comme une forme de domination »<sup>10</sup>. Le lendemain le drap de leur lit, avec des tâches de sang de la mariée, doit être « montré » aux parents du garçon. Ceci est un bon signe pour démontrer que la jeune mariée était vierge.

Le meilleur cadeau que la jeune femme pourra apporter à son époux et à sa belle-famille dans les mois suivants sera la naissance d'un garçon. La venue au monde du bébé se fait à la maison avec l'aide d'une ou de plusieurs femmes expérimentées. Si le bébé est un garçon, il sera très bien accueilli, et même une fête pourra avoir lieu, puisque « lorsqu'un garçon naît même les poutres du toit de la maison chantent »<sup>11</sup>. Une fille sera accueillie comme un événement marginal et quand il y en a plusieurs, pour un certain nombre de gens cela signifie le malheur. La situation de la mariée pourrait s'aggraver si elle n'a pas d'enfants ou si elle a une deuxième ou plusieurs filles. Elle « doit » toujours être à la recherche d'un garçon, d'un héritier. Dans le cas contraire, elle pourrait mettre en péril sa future existence au sein de sa belle-famille. Elle risque donc d'être « lâchée »<sup>12</sup> ou remplacée par une autre femme.

La famille kosovare n'a pas seulement hésité à établir des contacts complets et sans réserves avec les institutions de l'Etat quelles qu'elles soient, et ce, pendant l'occupation turque ou yougoslave, elle a tout fait pour s'enfermer et rester repliée, dans le but de garder sa spécificité. Ceci est souvent expliqué par le manque de confiance envers les représentants et les fonctionnaires des occupants de la Kosove, par la peur que ces contacts puissent contribuer à la perte de leur identité nationale, dont ils sont très fiers. Voici quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, qui illustrent cette coexistence parallèle de deux mondes différents.

Le mariage arrangé qui primait et qui est même actuellement présent en Kosove, est également interdit par des lois. Le code pénal de la Serbie (qui avait le contrôle officiel de la Kosove jusqu'en 1999), condamne à une peine de six mois à trois ans de prison la personne qui force des femmes à se marier<sup>13</sup> contre leur volonté. La pratique de la vie quotidienne en Kosove fait peu cas de ce code et montre une autre réalité : celle où le père, le grand-père ou même l'oncle paternel, peuvent prendre les décisions qui concernent le mariage des filles. Une loi identique<sup>14</sup> qui interdit également cette pratique exista en Kosove pendant toute la période où ce pays était sous le régime communiste. En outre, il y a toujours des Kosovars ayant deux ou même trois femmes malgré la loi kosovare qui interdit la polygamie<sup>15</sup>. Les hommes sont les seuls à pouvoir décider de garder ou de « lâcher » leur femme, donc de divorcer ou pas. Pourtant, dans la loi, il est écrit : « Chacun des conjoints peut demander le divorce suite aux désaccords continus et à leur différence de caractère... »<sup>16</sup>. En cas de divorce, les enfants restent dans la famille du père et la mère n'a pas le droit de visite ni de contact avec eux.

Le chef de la famille kosovare et son conseil font tout pour qu'il y ait le moins de disputes possibles entre les membres de la famille, dans le but d'éviter sa dissolution. Le jour où les problèmes entre les membres deviennent insupportables et incontrôlables, cela amène à la division de la famille en plus petites unités. Il faut donc tout partager selon les règles strictement définies par le Kanun<sup>17</sup>. Chacune des futures petites familles aura le droit d'avoir une partie du capital ou sa contre-valeur : une partie de la maison ou la maison entière, les meubles, les appareils ménagers et tout ce qui est dans la maison, une partie du terrain, des animaux, des économies ou des dettes.

Le partage se fait suite à la discussion entre des acteurs (des fils) et à la décision du père, parfois avec la participation du conseil du clan. Les filles, les femmes et les autres membres de la famille n'ont pas le droit de participer aux négociations puisque, selon le Kanun, elles n'ont pas le droit à l'héritage. Si la fille le demande, elle pourra avoir une

<sup>10</sup> Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p. 36.

<sup>11</sup> Lush Gergji, *Roli i gruas shqiptare në familje dhe shoqëri*, op. cit., p. 37.

<sup>12</sup> « Lâcher » une femme est un terme ou une expression qui existe même à présent dans la société kosovare. Une femme peut être lâchée par son mari ou par son beau-père pour trois raisons : l'adultère, parce qu'elle a volé, ou parce qu'elle a trahi et mis en danger la vie d'un ami de sa belle-famille.

<sup>13</sup> Krivicno zakonodavstvo Srbije, Krivicna dela protiv braka i porodice, in *Krivicni zakon Srbije*, Beograd, Savremena administracija, 1994, p. 46.

<sup>14</sup> Krahina autonome socialiste e Kosoves, *Ligji penal i Kosovës*, Prishtine, 1977, p. 154.

<sup>15</sup> Krahina autonome socialiste e Kosoves, *Gazeta zyrtare Nr.10*, Prishtine, 1984, p. 239.

<sup>16</sup> Krahina autonome socialiste e Kosoves, *Gazeta zyrtare Nr.43*, Prishtine, 1974, p. 1799.

<sup>17</sup> Ilia Frani, *Kanuni i Skanderbeut*, op. cit., pp. 91-97.

moitié de la part d'un garçon. Le prix de cette demande de la fille sera trop élevé ! Elle perdra toutes les relations avec ses frères, y compris leur protection. Le père, après avoir partagé son capital en parties identiques, expliquera son point de vue et proposera une solution. Quoi qu'il arrive tout le monde doit être d'accord. Le père et son épouse continueront leur vie dans la maison de leur fils cadet, où ils passeront les derniers jours de leur vie.

Dans la société albanaise en générale, et dans la famille kosovare également, l'honneur, la fierté et la perception par autrui de la personne et de sa famille occupent une place importante : « *l'honneur est la plus grande et la plus belle richesse des Albanais ...* »<sup>18</sup>. Une des caractéristiques cruciales des relations entre les Kosovars qui est présente dans le Kanun concerne la « *Bessa* », un mot intraduisible en français, mais qui a plusieurs significations dans la réalité occidentale. En français, ce terme peut signifier la parole donnée, la parole d'honneur et le serment.

La parole donnée est un engagement d'une personne envers une ou plusieurs autres personnes par une promesse orale et souvent publique, qui doit obligatoirement aboutir exactement dans les conditions promises. La parole d'honneur va un pas plus loin que la parole donnée, puisque la personne qui la donne met en « jeu » sa réputation et son honneur. C'est une promesse qui doit être accomplie même en mettant sa vie en danger.

Le serment se fait uniquement à la demande d'une personne ou d'une famille qui accuse une personne ou une famille entière d'un ou plusieurs actes commis ; il concerne les actes qui nuisent au capital, à la sécurité ou à l'honneur de la famille en cause. Le serment se fait en public, entre hommes et cela même pour les accusations qui concernent les femmes. C'est au chef de la famille de le faire. Après le serment, la famille ne doit plus rien à la personne qui l'accuse. En revanche, si un jour on découvre que le serment fait ne correspondait pas à la réalité, le chef de la famille et sa famille entière risquent de graves conséquences et amendes de la part de leur village, du quartier ou du clan. Ces conséquences pourront aller jusqu'à « *l'expulsion provisoire ou définitive* »<sup>19</sup> de leur maison et la confiscation de leur capital. Une des punitions de la famille par la communauté peut être aussi « *l'isolation* »<sup>20</sup>.

### **La famille contemporaine kosovare**

L'ouverture de l'Université de Prishtine en 1970 et le développement d'une intelligentsia kosovare, l'accès d'un plus grand nombre de Kosovares à l'école post-obligatoire a contribué à un rapprochement de l'ensemble de la société avec les normes et les valeurs occidentales. En 1974, suite à des réformes au niveau fédéral, la Kosove obtient sa propre Constitution et une large autonomie par rapport à l'ex-Yougoslavie. Le progrès visible en Kosove est interrompu en 1989, année où la Serbie supprime l'autonomie de la Kosove et y installe un régime répressif, qui exclut de la vie publique un nombre croissant de Kosovars. La guerre en Slovénie, en Croatie et en Bosnie et la crainte de la part des jeunes Kosovars d'être engagés dans ces conflits, a pour résultat non seulement le départ massif des jeunes Kosovars vers l'Europe Occidentale, mais aussi une réduction des contacts qui étaient déjà minimaux, de la famille kosovare et de ses membres avec les autorités serbes en place. La fin de la guerre et la libération de la Kosove en 1999, créent une nouvelle fois des conditions propices à la reprise du progrès. Beaucoup de familles, souvent contre leur gré, rentrent au pays après des années d'exil et apportent une certaine dose de la culture des pays où ils ont vécu pendant des années.

Les changements les plus visibles dans la société kosovare ont lieu pendant de la dernière décennie, donc lors de l'après guerre. Si on parlait de l'hypothèse que la scolarisation constitue un élément crucial pour l'avenir d'une société, on pourrait dire que malgré les 6.5% des personnes illettrées<sup>21</sup>, dont 10% de femmes et 2.3% d'hommes, la Kosove va dans le bon sens. Actuellement, les filles sont de plus en plus nombreuses à suivre une formation. L'école primaire, qui est obligatoire en Kosove, est « *suivie par 91.2% des enfants de sexe féminin et par 91.19% des enfants de sexe masculin* »<sup>22</sup>.

Le père reste le chef incontestable de la famille puisque les hommes sont « considérés comme des êtres supérieurs et les femmes, comme leurs inférieures »<sup>23</sup>. Toutes les décisions importantes sont prises par les hommes. Peu importe leur origine sociale ou géographique, « les femmes sont socialisées selon les normes que les hommes leur ont imposées par le jeu de la domination symbolique, comme quelque chose de normal, de légitime et de naturel, comme

<sup>18</sup> Ilia Frani, *Kanuni i Skanderbeut*, op. cit., p. 208.

<sup>19</sup> Ibidem, p. 150.

<sup>20</sup> La famille sera complètement exclue des contacts avec d'autres pour toutes les fêtes comme pour le deuil.

<sup>21</sup> UNMIK - Office of gender affairs, *Women and men in Kosovo*, op. cit., p. 94.

<sup>22</sup> Ibidem, p. 84.

<sup>23</sup> Ibidem, p. 104.

quelque chose qui va de soi »<sup>24</sup>. La participation des femmes dans les décisions est faible, puisque actuellement « environ 50% des femmes ne prennent jamais de décisions concernant leur mariage, leur divorce, ... »<sup>25</sup>. Bref, la violence symbolique<sup>26</sup> exercée sur les femmes kosovares, qui est très intense, reste invisible puisque ces femmes ont appris une telle manière de vivre depuis leur petite enfance, et que cet état de fait leur apparaît comme normal.

La participation croissante des jeunes Kosovars au système éducatif produit une certaine distance culturelle entre les enfants et leurs propres parents. Les jeunes sont, par exemple, tout à fait « libres » de tomber amoureux, mais si cela arrive à une fille, même pendant sa scolarité post-obligatoire, elle risque d'interrompre sa scolarisation suite à une décision ferme de son père. Les relations et tous contacts éventuels entre la fille et le garçon se font en cachette et si l'amour entre eux est vraiment intense et qu'ils ont un grand désir de vivre ensemble plus tard, le garçon et sa famille réfléchiront et trouveront une personne intermédiaire qui aille voir la famille de la fille afin de demander sa main. La décision du père, qui à présent peut être un peu plus influencée par sa femme, pourrait aussi être négative, et cela obligerait la fille et le garçon à la respecter. De temps en temps, il peut y avoir des cas où les jeunes refusent de se soumettre, alors la fille « s'échappe »<sup>27</sup> pour aller vivre dans sa belle-famille. Ceci peut perturber fortement les relations entre la fille et sa famille, mais également entre les deux belles-familles.

Selon une étude kosovare, l'âge moyen au mariage a augmenté. Actuellement, il « est de 21 ans pour les femmes et 25 pour les hommes »<sup>28</sup>. A présent, la fête du mariage ne dure que quelques heures et celle qui réunit les hommes et les femmes de la famille du garçon prend beaucoup d'ampleur. La fête en général a lieu dans un restaurant et elle peut se faire n'importe quel jour selon la convenance des deux familles. La famille de la fille organise une fête plus modeste qui est plutôt concentrée dans la matinée. Le retour des personnes qui viennent chercher la jeune mariée concerne surtout les plus proches de la fille. Cette nouveauté dans la société kosovare donne la possibilité aux deux familles d'avoir un premier contact et de mieux se connaître. Après la fête, les jeunes mariés rentrent chez eux (dans la famille du garçon). La coutume selon laquelle « le nouveau couple cohabite avec les parents du garçon parce qu'il n'a pas son propre appartement ou parce qu'il souhaite continuer à vivre avec eux »<sup>29</sup>, est toujours très répandue.

L'exigence d'un premier contact sexuel après la fête de mariage est moins fréquente et elle dépend de la possibilité des contacts antérieurs entre les conjoints. L'expérience sexuelle de la fille avec un autre garçon, avant de connaître l'homme de sa vie et avant d'être fiancée, serait très mal vue de la part de la belle-famille, même si ce fait est accepté par le garçon. L'importance d'avoir au moins un garçon reste cruciale pour la famille kosovare. L'héritage reste le privilège des hommes et le partage du capital familial se fait entre les frères. Les parents âgés habitent avec un de leur fils et le cas le plus répandu est celui où ils passent leurs vieux jours chez leur fils cadet.

### **La famille kosovare immigrée en Suisse**

La famille kosovare en Suisse se trouve tiraillée entre le monde imaginaire des parents, donc leur attachement émotionnel et matériel (envoi de fonds et investissements financiers) au pays d'origine, et le monde réel qui les entoure dans leur pays d'accueil. Vu que la famille kosovare a toujours hésité à établir des contacts avec les institutions dans son pays d'origine, la tendance à établir de tels contacts avec celles du pays d'accueil reste faible.

Le fonctionnement des familles en général est caractérisé à la fois par un niveau de cohésion interne des membres du groupe et par un degré d'ouverture plus ou moins important vis-à-vis du monde extérieur. En croisant ces deux critères, le sociologue Jean Kellerhals a défini quatre types de familles (bastion, parallèle, compagnonnage et association)<sup>30</sup>. La famille kosovare en Suisse ne peut pas correspondre directement à l'une de ces catégories et de ce point de vue, on peut faire une distinction entre trois grandes catégories. Un premier type concerne des familles caractérisées par de fortes tensions entre ses membres. Il s'agit principalement de tensions intergénérationnelles visibles, mais il peut exister également des tensions entre les conjoints. Ce manque de cohésion peut être expliqué

<sup>24</sup> Josiane Mbraga, Alexis Dembele et Rifat Haxhijaj, *Les rapports sociaux dans la société Kabyle*, in Un photographe de circonstance - Pierre Bourdieu en Algérie, André Ducret et Franz Schultheis (sous dir.), Genève, éditions AES, 2005, p. 102.

<sup>25</sup> UNMIK- Office of gender affairs, *Women and men in Kosovo*, op. cit., p. 120.

<sup>26</sup> Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, op. cit., p. 53.

<sup>27</sup> « S'échapper » est un terme utilisé en Kosovo pour les filles qui quittent leur famille et se marient sans avertir personne et sans respecter la décision ou le désir de leur père et de leur famille.

<sup>28</sup> UNMIK - Office of gender affairs, *Women and men in Kosovo*, op. cit., p. 102.

<sup>29</sup> Hamit Beqja, *Gruaja - kjo qenje e shenjtë*, Tirane, Rinia, 2000, p. 66.

<sup>30</sup> Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon, *Les stratégies éducatives des familles*, Les stratégies éducatives des familles, Paris, Delachaux et Niestlé, 1991, pp. 38-40.

non seulement à travers une distance culturelle entre les membres de la famille mais aussi par l'absence de similitudes de goûts. Il s'agit donc d'une « dissymétrie liée à la distance sociale »<sup>31</sup> qui se crée entre les enfants et leurs propres parents. Ces tensions sont suivies par de fortes et constantes disputes. Un deuxième type concerne des familles où la cohésion entre leurs membres est au maximum. Les disputes sont peu ou pas du tout présentes, et tout est négocié et négociable. Ici, il s'agit en général de parents qui ont une activité professionnelle et qui ont réussi à travers elle à avoir une insertion sociale. Finalement, le troisième type est celui des familles ayant de fortes tensions, mais qui sont moins visibles. Ici les membres de la famille ont des divergences de sensibilités, liées à la distance culturelle entre eux. En se trouvant impuissants face à la situation, où rien n'est contrôlable ni négociable, les membres de la famille se retirent dans leur monde, sans vouloir montrer leurs différences et sans vouloir s'opposer ouvertement. Les tensions relèvent donc davantage de l'implicite et du non-dit.

Les familles kosovares en Suisse vivent souvent dans des espaces restreints, ce qui implique une organisation rigoureuse de la vie et l'utilisation complète de chaque partie de l'appartement. C'est à la mère de s'occuper de la cuisine et de la préparation des repas. « *Du matin au soir c'est à moi de tout faire dans la cuisine. Mon mari part tôt au travail et je me lève pour lui préparer un café. Ensuite, les enfants partent à l'école et je leur prépare le petit déjeuner. Ils rentrent tous à midi pour manger. Le soir, je dois également préparer un repas chaud pour tous. Puisque nous avons une petite table dans la cuisine, nous mangeons séparément, en deux fois. Je mange tout d'abord avec mon mari et notre fils, et ensuite, c'est à mes trois filles de manger. Le samedi et le dimanche ma fille aînée m'aide beaucoup dans la préparation du repas et tout ce qui concerne le ménage* ». Nous voyons clairement que la taille de la cuisine empêche que toute la famille se rassemble autour de la table à manger et que la position des filles n'est pas égale à celle du garçon.

Les parents kosovars ont beaucoup de contacts avec le reste de leur famille élargie au pays et ils sont également attachés et très sensibles aux événements liés à leur pays d'origine. Ainsi, ils ne cessent pas de se projeter, d'investir et d'imaginer un retour rapide en Kosove. En revanche, leurs enfants qui ont moins de contacts avec leurs proches en Kosove et qui, à travers leur scolarisation, se socialisent avec les normes et valeurs suisses, ont un désir de retour moins prononcé. Ces derniers envisagent plutôt de rester en Suisse et sont moins sensibles aux événements en Kosove. Chaque famille fait au moins un voyage par an en Kosove et ceci, en général pendant les vacances d'été. Le but de ces voyages, outre le fait de rendre visite à la famille, est également d'essayer d'attacher davantage les enfants au pays d'origine de leurs parents, et d'améliorer leur maîtrise de la langue albanaise. Chacun de ces voyages au pays nécessite des préparatifs importants de la part de la famille.

La famille kosovare en Suisse, reste peu attirée par les mariages avec des personnes d'autres langues et cultures. Ainsi, « l'homogamie ethnique »<sup>32</sup> est cruciale pour la famille. Les décisions concernant les fiançailles et le mariage des Kosovars en Suisse sont prises par le père, malgré une influence un peu plus importante de sa femme. « *Je suis encore jeune pour le mariage* », dit une Kosovare de 19 ans. « *C'est normal que je vais me marier avec un Kosovar. Je ne vais quand même pas décevoir mon père et perdre ma famille en me mariant avec n'importe qui*<sup>33</sup> ... *Mes parents nous répètent souvent à moi et à mon frère que nous devrions nous marier avec des Kosovars. Ils ont tellement peur que je rencontre un garçon en dehors de notre communauté, qu'ils ne me laissent pas sortir le soir. Mon frère a plus de liberté pour sortir, mais sa future femme sera également une Kosovare* ».

La fille qui a l'âge pour se marier aura la possibilité de rencontrer un ou plusieurs jeunes pendant ses vacances en Kosove. Ces rencontres se font souvent à la demande de la mère, du père ou d'une personne de sa famille élargie. Elle choisira un garçon et le proposera à son père, qui d'ailleurs peut le refuser et proposer/imposer à sa fille d'autres rencontres. Le jour où le père sera d'accord avec son choix, la fille demandera à son futur mari de trouver un intermédiaire qui ira chez son père, pour lui demander sa main. Le garçon kosovar vivant en Suisse, comme celui resté au pays, est théoriquement libre de refuser ou de choisir sa future femme. La seule condition pour qu'elle soit acceptée, c'est qu'elle ne doit pas être membre d'une famille qui a une mauvaise réputation, et évidemment, elle doit être vierge. Les jeunes kosovars en Suisse sont d'ailleurs mieux placés que ceux vivant en Kosove puisqu'ils possèdent un capital économique qui leur « ouvre les portes » dans le pays d'origine.

<sup>31</sup> Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 910.

<sup>32</sup> Michèle Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation*, Paris, La découverte, 1996, p. 117.

<sup>33</sup> Dans un documentaire « Temps présent » qui avait comme sujet les mariages arrangés, sur la TRS, le mardi 30 août 2005 à 13h20, une fille kosovare qui n'a pas respecté le choix de ses parents a dû quitter son domicile pour s'installer loin de chez eux. Elle avoue devoir payer un grand prix pour sa désobéissance, d'avoir rompu tous les contacts avec ses parents. Elle dit également ne pas être fâchée avec ses parents puisqu'elle trouve qu'ils sont des victimes des traditions et de la pression de la communauté kosovare.

La fête de mariage a toujours lieu en Kosove, même si les deux conjoints vivaient en Suisse avant les fiançailles. Par contre, une petite fête pourrait être organisée en Suisse. Les fêtes de mariages en Kosove se font de plus en plus dans un restaurant et avec la présence des deux familles. Les frais et toutes les dépenses autour de la fête, comme la préparation de la mariée pour le jour du mariage sont toujours prises en charge par la famille du fiancé. Le jour du mariage, pour le garçon ou la fille qui vivaient en Suisse et qui ont choisi un(e) conjoint(e) qui a vécu en Kosove, est très probablement celui de leur premier contact sexuel : ils passeront plusieurs mois ou même des années comme « des étrangers intimes »<sup>34</sup>.

Le fait d'avoir une « expérience de vie commune »<sup>35</sup> avant le mariage est aujourd'hui présente parmi les jeunes issus de l'immigration, néanmoins, il est important de souligner, que la chose reste rare : « *Il n'y a pas de mise à l'épreuve avant le mariage !* » dit une femme kosovare. « *On se marie une fois pour toutes. Impossible que ma fille couche avec un autre garçon avant le mariage. Elle ne sortira de ma maison pour aller partager le lit de son mari que le jour de son mariage. Quant à mon fils, il peut coucher avec des filles mais pas chez moi* ».

Les sociologues qui ont étudié les migrations et qui ont analysé les échanges entre les migrants et leur pays d'accueil ont souligné que la phase finale de l'adaptation<sup>36</sup> des immigrés dans une nouvelle société est l'assimilation. Le terme le plus utilisé de nos jours pour expliquer la distance parcourue par les immigrés dans le but de se rapprocher le plus possible de la culture dominante est celui d'intégration. La différence entre l'assimilation et l'intégration est fondamentale, puisque cette dernière désigne la cohabitation entre ces deux cultures et non pas, comme l'assimilation le veut, l'interruption des liens des immigrés avec la culture d'origine.

L'intégration résulte de l'interaction interculturelle par laquelle l'individu d'origine étrangère, tout en étant dans une position sociale subordonnée, adhère partiellement au système des normes et des valeurs de la société d'accueil, mais garde partiellement le système des normes et des valeurs de son pays d'origine. Dans ce cas, pour mieux cerner les modalités concrètes de l'intégration des Kosovars en Suisse, on peut dire que leur intégration prend la forme d'une interaction asymétrique entre eux et les institutions suisses. Il s'agit donc d'une interaction entre les Kosovars et d'autres groupes ou individus, qui peuvent notamment être de différentes cultures, ce qui permet aux Kosovars d'arriver au stade d'être en mesure de partager les idées qui dérivent de la culture dominante et de se reconnaître dans le « Nous Suisse », mais parallèlement d'avoir le sentiment de leur « Moi Kosovar ». Le « Nous Suisse » et le « Moi Kosovar » ou même le « Moi étranger » évoluent et se transforment selon l'intensité de l'échange et des interactions. Il ne faut pas oublier que « la maîtrise de la langue française joue un rôle central dans l'acculturation des immigrés »<sup>37</sup> imposant une des conditions les plus basiques vers l'intégration.

Il est évident que l'intensité des échanges et la distance qui oppose et sépare ces immigrés des normes et valeurs de la culture dominante, détermineront le chemin qui devra obligatoirement être parcouru pour que « les obstacles d'intégration »<sup>38</sup> soient tout d'abord moins visibles et présents, et ensuite évités ou résolus. Il s'agit d'un processus qui implique nécessairement l'instauration progressive d'une confiance réciproque, et l'émergence d'un sentiment commun à tous les acteurs d'appartenir à une nouvelle culture construite grâce aux apports de tous. L'interaction et l'échange sont importants pour que l'acculturation<sup>39</sup>, qui n'est que la phase initiale de l'intégration, ait lieu. Chez les Kosovars en Suisse, cet échange et l'interaction qui produisent de l'acculturation se passent en général à trois niveaux. Premièrement, les pères kosovars en ayant des contacts avec des individus ou des groupes, qui sont eux-mêmes « acculturés » puisque leur culture d'origine n'appartient pas non plus à la culture dominante, font un pas vers cette contribution à la construction d'une nouvelle culture commune plus proche de tous. Deuxièmement, leurs enfants qui devraient être davantage impliqués dans la création ou la confirmation de la culture dominante, ont plus d'échanges et d'interactions avec leurs camarades, qui tout comme eux, se socialisent avec les normes et valeurs suisses, mais également avec les institutions suisses qui sont d'une certaine manière les « gardiennes » de la culture dominante. Finalement, les femmes kosovares ont peu ou pas du tout des échanges avec les institutions et beaucoup moins d'échanges avec les individus et les groupes autochtones que les autres membres de leur famille. Elles, sans en être conscientes, deviennent plutôt des gardiennes de leur culture d'origine.

<sup>34</sup> Jean-Claude Kaufmann, *La trame conjugale*, Paris, Nathan, 1992, p. 59.

<sup>35</sup> Claudio Bolzman, Rosita Fibbi et Marie Vial, *Secundos-Secundas*, op. cit., p. 104.

<sup>36</sup> Claudio Bolzman, *Sociologie de l'exil : une approche dynamique*, op. cit., pp. 43-47.

<sup>37</sup> Michèle Tribalat, *Faire France*, Paris, La découverte, 1995, p. 37.

<sup>38</sup> Claudio Bolzman, *Métamorphose de la barque*, Genève, Editions IES, 1993, pp. 94 – 97.

<sup>39</sup> Idem, *Sociologie de l'exil : une approche dynamique*, op. cit., p. 32.

Pour revenir à nouveau au terme « adaptation » des immigrés dans leur pays d'accueil qui est expliqué par le sociologue Bolzman<sup>40</sup>, on peut affirmer que les Kosovars vivant en Suisse se trouvent en majorité à un stade d'adaptation économique. Dans une phase ultérieure, ils entreront probablement dans un processus d'adaptation sociale et culturelle. La dernière phase, celle de l'adaptation psychosociale, même si elle s'estompe au fur et mesure avec les années passées par les immigrés dans le pays d'accueil, sera la phase la moins atteignable par les parents kosovars qui ne vont très probablement « jamais surmonter les problèmes de santé psychique et physique liés au déracinement »<sup>41</sup>.

### **Conclusions : les risques de l'occidentalisation et de l'immigration**

La famille kosovare en Kosove vit ses premières années de liberté<sup>42</sup>. Malgré les influences subies pendant des siècles, elle se tourne aujourd'hui vers les normes et les valeurs occidentales, avec le but de parcourir le plus rapidement la distance qui la sépare de celles-ci. Sur ce chemin, elle n'arrive pourtant pas à éviter complètement le choc culturel. Les institutions actuelles kosovares et même la famille n'ont pas réussi à développer les mécanismes qui permettent de filtrer principalement les normes et les valeurs qui ne sont pas trop éloignées des sociétés traditionnelles. La famille se trouve donc à la recherche de son identité propre, à la fois contemporaine et traditionnelle. Malgré l'augmentation du nombre des hommes et des femmes kosovars qui participent au système éducatif, malgré l'augmentation des mariages affectifs et la plus grande ouverture de la famille envers les institutions kosovares, le père reste le chef incontestable, les mariages arrangés sont toujours présents et l'héritage se fait uniquement dans la ligne masculine. Même si la femme kosovare est de plus en plus présente dans la sphère publique, pour l'instant, il n'y a pas d'indicateurs qui illustrent son indépendance financière et l'augmentation de son pouvoir décisionnel. Il est difficile de conclure que le jeune ou la femme kosovare « participe à la production du monde dans lequel il vit »<sup>43</sup> ! Par contre, il est évident que « l'institution du mariage joue un rôle central dans la production de la différenciation sexuelle »<sup>44</sup> et de la supériorité masculine dans cette institution.

Les parents kosovars en Suisse sont souvent marqués par les événements dans leur pays d'origine et portent un grand attachement émotionnel à celui-ci. En revanche, leurs enfants ne montrent aucun désir de retour et sont plutôt attachés aux événements dans leur pays d'accueil. Dans ces familles immigrées nous remarquons également la présence de la distance entre la culture des enfants, qui est très proche de la culture dominante suisse, et la culture de leurs parents, qui demeurent largement attachés à la tradition et qui n'arrivent pas à suivre les changements ni dans leur pays d'accueil ni dans leur pays d'origine. La situation asymétrique dans laquelle se trouvent les parents et les enfants kosovars peut être expliquée à travers leurs modalités différentes d'intégration « horizontale et verticale »<sup>45</sup>.

Les Kosovars qui vivent aujourd'hui en Suisse, particulièrement la jeune génération qui se trouve entre deux cultures, sont peu attachés aux traditions et coutumes kosovares. De nos jours, les jeunes suisses choisissent leur partenaire. Les jeunes kosovars, malgré leur socialisation aux normes et valeurs du pays d'accueil, ne peuvent pas échapper au « contrôle » du choix de leur conjoint, choix qui doit obligatoirement se soumettre au verdict du père. Ceci implique que « l'élu(e) » sera une personne de langue maternelle albanaise. Les parents kosovars, peu importe leur appartenance sociale, mettent en évidence l'importance de l'homogamie ethnique et font un travail constant auprès des enfants pour les « convaincre » de se marier avec une personne originaire de Kosove. Le fait d'avoir un garçon ou un héritier reste toujours crucial pour la famille kosovare en Suisse. La femme kosovare, surtout celle avec un bagage de formation plus faible et qui a peu de contacts avec le monde extérieur, n'est pas consciente d'être dominée et stigmatisée ni par son mari, ni par la société d'accueil.

---

<sup>40</sup> Ibidem, pp. 43-70.

<sup>41</sup> Ibidem, p. 44.

<sup>42</sup> La Kosove est libre depuis 10 juin 1999. Ce jour là, après 79 jours de bombardements de cibles militaires en Serbie et Monténégro par l'OTAN, l'armée serbe cède et accepte de se retirer de la Kosove. Le pays est alors placé sous l'administration des Nations Unies, laquelle avec l'Union Européenne et l'organisation de Sécurité et de Coopération Européenne jouent un rôle décisif pour la mise en œuvre de l'état de droit dans la Kosove et pour la création de ses institutions.

<sup>43</sup> François de Singly, *Enfants – Adultes, vers une égalité de statut ?*, Paris, Universalis, 2004, p. 23.

<sup>44</sup> Idem, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1993, p. 106.

<sup>45</sup> Voir : Claudio Bolzman, Rosita Fibbi et Marie Vial, *Secundos-Secundas*, op. cit., pp. 149-160.

## Bibliographie

- Akademia e Shkencave dhe Arteve e Shqipërisë, Fjalor i shqipes se sotme (*le dictionnaire de la langue albanaise d'aujourd'hui*), Tirane, Toena, 2002.
- Beqja Hamit, Gruaja - kjo qenje e shenjtë (*La femme – un être humain béni*), Tirane, Rinia, 2001.
- Bolzman Claudio, Les métamorphoses de la barque, Genève, Editions IES, 1993.
- Bolzman Claudio, Sociologie de l'exil : une approche dynamique, Zürich, Seismo, 1996.
- Bolzman Claudio, Fibbi Rosita et Vial Marie, Secundos-Secundas : le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse, Zürich, Seismo, 2003.
- Bourdieu Pierre, La domination masculine, Paris, Seuil, 1998.
- Bourdieu Pierre, La misère du monde, Paris, Seuil, 1993.
- de Singly François, Sociologie de la famille contemporaine, Paris, Nathan, 1993.
- de Singly François (sous dir.), Enfants – adultes, Paris, Universalis, 2004.
- Ducret André et Schultheis Franz (sous dir.), Un photographe de circonstance - Pierre Bourdieu en Algérie, Genève, éditions AES, 2005.
- Frani Ilia, Kanuni i Skanderbeut (*Le Kanun de Skenderbeg*).
- Gjeqovi Shtjefën, Kanuni i Lekë Dukagjinit (*Le kanun de Leke Dukagjini*), Peje, Dukagjini, 2001.
- Gjergji Lush, Roli i femrës shqiptare në familje dhe shoqëri (*Le rôle de la femme albanaise dans la famille et dans la société*), Zagreb, Drita, 1990.
- Kaufmann Jean-Claude, La trame conjugale, Paris, Nathan, 1992.
- Kellerhals Jean et Montandon Cléopâtre, Les stratégies éducatives des familles, Paris, Delachaux et Niestlé, 1991.
- Krahina autonome socialiste e Kosoves, Gazeta zyrtare Nr.10 (*Le journal officiel Nr.10*), Prishtine, 1984 .
- Krahina autonome socialiste e Kosoves, Gazeta zyrtare Nr.43 (*Le journal officiel Nr.43*), Prishtine, 1974.
- Krahina autonome socialiste e Kosoves, Ligji penal i Kosovës, (*Le code pénal de la Kosove*), Prishtine, 1977.
- Krasniqi Mark, Ekonomski aspekti shiptarske porodice zadruge na Kosovu i Metohiji (*Les aspects économiques de la famille communautaire albanaise en Kosove et Métohie*), Prishtine, Rilindja, 1962.
- Krivicno Zakonodavstvo Srbije, Krivicni Zakon Srbije (*Le code pénal de la Serbie*), Beograd, Savremena administracija, 1994.
- Leuenberger Ueli et Maillard Alain, Les damnés du troisième cercle, Genève, Metropolis, 1999.
- Tribalat Michèle, Faire France, Paris, La découverte, 1995.
- Tribalat Michèle, De l'immigration à l'assimilation, Paris, La découverte, 1996.
- UNMIK- Office of gender affairs, Women and men in Kosovo, Prishtine, 2003.

## Publications dans le domaine des nouvelles migrations

**A. ELIA**

*Réseaux ethnocommunautaires des Foulbé en Italie. Recherche de visibilité, logiques associatives et stratégies migratoires*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2006, 115 p.

**A. MANÇO (éd.)**

*Turquie : vers de nouveaux horizons migratoires ?*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2004, 308 p.

**A. MANÇO (éd.)**

*Valorisation des compétences et co-développement. Africain(e)s qualifié(e)s en Europe*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2008, 236p.

**E. PRIEUR, E. JOVELIN et M. BLANC (coord.)**

*Travail social et immigration. Interculturalité et pratiques professionnelles*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2006, 312 p.

**J. GATUGU, A. MANÇO et S. AMORANITIS**

*Valorisation et transfert des compétences : l'intégration des migrants au service du co-développement. La population africaine de Wallonie*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Logiques sociales* », 2001, 165 p.

**M. BORN, A. DECCACHE, H. DESMET, P. HUMBLET et J.-P. POURTOIS (éds)**

*Recomposer sa vie ailleurs. Recherche-action auprès des familles primo-arrivantes*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2006, 214 p.

**M. VATZ LAAROUSSI et A. MANÇO (éds)**

*Jeunesses, citoyennetés, violences. Réfugiés albanais en Belgique et au Québec*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2003, 312 p.

**S. de TAPIA, S. AKGÖNÜL (éds.),**

*Minorités discrètes, diasporas en devenir ? Kalmouks, Kazakhs et Tibétains en France*

Paris, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2008, 322 p.

## VITAR 2 : Africain(e)s qualifié(e)s en Europe. Parution ...

### « Valorisation des compétences et co-développement », un projet du FSE pour migrant(e)s africain(e)s qualifié(e)s présenté dans un ouvrage ...

Il n'est pas possible de nier l'importance des migrations pour le progrès humain. On assiste aujourd'hui, même dans les pays européens les plus réfractaires à une législation concernant l'immigration, à une prise de conscience de plus en plus généralisée de la nécessité de recourir à de nouvelles migrations de travailleurs et, donc, on assiste à une prise de conscience de la nécessité d'organiser ces migrations, même de manière « forte ». Ces évolutions de mentalité se déroulent toutefois dans un contexte de mondialisation marqué par la profonde inégalité des échanges de tout type entre le Nord et le Sud de la planète. Aussi, une troisième nécessité qui se présente est celle d'accéder à de nouvelles visions de la coopération avec les Etats et les peuples du Sud de façon à ce que les progrès suscités soient réellement partagés et le développement réellement commun. Ainsi, le co-développement, entendu comme le lien entre les destinées de deux ou plusieurs régions, apparaît comme une des seules alternatives possibles pour tendre vers une définition démocratique des relations de coopérations entre les acteurs du Sud et du Nord, avec des bénéfices partagés. Dans ce schéma, le migrant est peut-être un pont, un accélérateur.

C'est l'histoire d'un travail de trois années relatif à l'insertion socioprofessionnelle des travailleurs migrants d'origine subsaharienne. Le **projet VITAR 2**, héritier de travaux plus anciens, est ancré principalement dans la région de Bruxelles, bien que quelques activités se réalisent dans la Région wallonne. L'initiative soutenue par le FSE a bénéficié du partenariat et des échanges avec des acteurs de différents pays, dont la France et l'Italie. Il s'agit de contribuer à la prise de conscience des liens entre la mobilisation des compétences citoyennes et interculturelles, ainsi que la mobilisation des acteurs, des entreprises et des institutions, d'une part, et l'insertion professionnelle, la lutte contre les discriminations, la valorisation des diversités et le co-développement, d'autre part.

Les compétences citoyennes sont des capacités psychosociales transversales des individus ouverts sur le monde et la société. Les compétences interculturelles sont des capacités citoyennes particulières. Elles permettent aux personnes, aux groupes et aux institutions de faire face à des situations complexes dues à la diversité des référents culturels dans des contextes inégalitaires. Les compétences citoyennes et interculturelles sont des habiletés non académiques. Il s'agit de capacités comme la participation sociale, l'insertion dans des réseaux, la négociation, l'adaptation à des contextes nouveaux, etc. Ces compétences revêtent une importance stratégique particulière dès lors que l'on envisage le cas des sociétés multiculturelles où la discrimination sur le marché de l'emploi n'est pas chose rare.

L'hypothèse centrale envisagée soutient que mettre en avant les compétences de ce type au sein des publics qualifiés et néanmoins discriminés serait un atout sur le marché du travail. Du reste, les compétences interculturelles et citoyennes peuvent elles-mêmes être un « secteur d'emploi ». Ainsi, une des actions entreprises dans le cadre du projet VITAR 2 fut justement de former et d'employer des intervenants et des formateurs qui peuvent travailler, notamment, dans le milieu associatif actif dans le domaine de l'action sociale, de l'éducation à la diversité, de l'aide au développement, etc.

Les compétences citoyennes ne sont pas qu'individuelles. Elles sont également collectives. Ainsi, se pose la question de la responsabilité sociale des entreprises – dont des contingents entiers deviennent actuellement signataires de « Chartes de l'Egalité ». Les migrants, de leur côté, font aussi preuve de compétences citoyennes collectives quand, par exemple, ils créent des associations de solidarité. Plusieurs partenaires du projet VITAR 2, en Belgique et en France, sont des associations d'immigrés. Il s'agit, à travers l'expérimentation, de mesurer les apports et les difficultés de ce type de structures dans l'éventail des mesures de lutte contre la discrimination et d'aide à l'insertion.

Les entreprises créées par les migrants, souvent dans un cadre ethnique, ont aussi, au-delà de leurs impacts économiques, des effets sociaux en termes de participation sociale, de présence et de visibilité culturelles. Ces entreprises ont encore des effets en termes de solidarité, de création et de consolidation de réseaux internationaux, ...

Enfin, la coopération au développement en tant que secteur d'emploi potentiel pour des migrants qualifiés est envisagée comme un cas particulier dans le domaine de l'insertion. L'observation porte sur les organisations non gouvernementales (ONG) européennes ou africaines : dans quelle mesure emploient-elles des migrants ? avec quelle évaluation ? quelles perspectives ? Quelle est la position sur ces questions des bailleurs de fonds principaux en matière de coopération internationale, comme l'Union Européenne ? Selon l'hypothèse éprouvée dans ce cadre, les Africains d'Europe peuvent apporter une plus-value sur ce terrain, grâce, notamment, à leurs expériences migratoires qui leur confèrent des compétences interculturelles et d'adaptation ...

Les travaux du projet permettent ainsi de s'interroger sur les politiques d'emploi, d'insertion et d'égalité des chances en Belgique et ailleurs :

- Comment des entreprises et des institutions peuvent-elles reconnaître les compétences citoyennes afin de lutter contre la discrimination et procéder à des actions positives en faveur des groupes exclus ?
- Quel est l'impact de la mobilisation associative des migrants dans le champ de l'emploi ?
- Quels liens entre le capital social et la création d'entreprises par les migrants ?
- Quelle est la plus-value des travailleurs migrants dans des secteurs tels que le co-développement, la gestion des diversités, la création d'entreprises, ... ?

**Les références de l'ouvrage sont :**

A. Manço (éd), *Valorisation des compétences et co-développement : Africain(e)s qualifié(e)s en immigration*, Paris : éditions de l'Harmattan, collection « Compétences Interculturelles », 236 p., 2008.

**Il est accessible sur :**

- <http://www.harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=25985>
- [http://www.irfam.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=214&Itemid=133](http://www.irfam.org/index.php?option=com_content&task=view&id=214&Itemid=133)



## Agenda

### **le 3 et 4 octobre 2008 à Julemont Solidarité avec le Pays Dogon (Mali)**

#### Vendredi 3 octobre :

- à 20h Conférence sur la civilisation Dogon et la religion animiste par Assolou Dolo, guide dogon, François Claerhout et Claude Cathalat, auteurs de l'ouvrage "Shongo, dongo des trois collines"
- suivi de la présentation de GODODO, projet de tourisme solidaire et interculturel, par Spyros Amoranitis

#### Samedi 4 octobre : Musique et course à pied pour la Solidarité

- 15h : Départ du "Rock and Roll Marathon", marathon-relais par équipes de 4 à 8 coureurs sur un circuit de 3 km autour du village de Julemont (plateau de Herve). Accueil et inscription à partir de 13h30 au chapiteau dressé au centre du village (ou par téléphone au 0475/ 35 36 73 ou par mail à [fernand.marechal@sudpresse.be](mailto:fernand.marechal@sudpresse.be)) - PAF : 5€ par coureur donnant droit à l'entrée gratuite pour le concert.
- En soirée : Concert de "Bouldou & Sticky Fingers play the Rolling Stones"

En permanence : exposition "Civilisation Dogon"

Au profit d'actions solidaires en faveur du Pays Dogon, au Mali : agriculture, éducation, artisanat,...

*En collaboration avec la Jeunesse de Julemont, la ville de Herve, les habitants de Julemont, l'Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations (IRFAM) et des partenaires privés.*